

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

16 sept. 2026 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session spéciale du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce 16e jour du mois de septembre 2026, à seize heures 30, sont présents :

- Marcel Gagnon
 - Nancy Skene
- Heather Imhoff
 - Georgette Chapados

Absents : Jeffrey Vautier, Michael Hayes, Pascal Caron, Dg

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe Couture.

La conseillère Skene agit à titre de secrétaire.

2026-09-192 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Mme Georgette Chapados et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

2. Résolution pour signer l'entente de l'offre du Ministère des Transports avec clause du droit de réserve pour négocier ultérieurement avec eux.

3. Questions

4. Fermeture de l'assemblée

Adoptée

2026-09-193 **RÉSOLUTION POUR SIGNER L'ENTENTE DE L'OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AVEC CLAUSE DU DROIT DE RÉSERVE POUR NÉGOCIER ULTÉRIEUREMENT AVEC STIPULATIONS SUIVANTES.**

Par dérogation aux stipulations qui précèdent, cette signature est donnée afin de préserver l'offre actuellement proposée, sans que cela ne constitue une renonciation définitive de solliciter une révision ultérieure de ces termes et conditions.

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

Cette réserve est motivée par les contraintes institutionnelles liée à la période électorale actuelle, qui empêche de figer définitivement des engagements.

En conséquence, les parties conviennent que la signature de cet acte n'emporte pas renonciation au droit de demander un réajustement des modalités de l'accord en fonction du contexte de l'expiration du délai accordé.

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers de signer ladite entente avec la clause de droit de réserve.

Adopté

2026-09-194

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 16h07.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Adoptée

Rolande Beebe, mairesse

Pascal Caron, DG